

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU LUNDI 26 JANVIER 2026

Le 26 janvier, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Catherine LÉCUYER

Membre absent :

- Mme Sophie SEGOND (pouvoir à M. GAUGER)

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2026 01

Désignation du secrétaire de séance

08 2026 02

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 8^e arrondissement du 2 décembre 2025

08 2026 03

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 2026 DVD 30

2026 DASCO 2

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2108100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros)

2026 DSIN 1

Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles — approbation signature

2026 DJS 8

Subventions (10 000 euros) à une association sportive (dont un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (8^e arrondissement)

2026 DSOL 7

Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC

2026 DVD 30

Projet d'aménagement de la place de la Concorde — Approbation de la signature de la convention de transfert de gestion des fossés Est entre l'État et la Ville

V08 2026 01

Vœu de Jeanne d'HAUTESERRE et des élus de la Majorité relatif à la participation financière de la Ville de Paris au financement des études préalables à la rénovation globale de la cité scolaire Chaptal

V08 2026 02

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris sécurise la sortie de l'école maternelle du 15 rue de Monceau

V08 2026 03

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris fasse réduire les nuisances vibratoires et le bruit solidien générés par le prolongement du RER E (EOLE) dans le 8^e arrondissement

Q08 2025 01

Question orale adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur les accidents par électrocution avenue Ruysdaël et la mise en sécurité impérative des installations électriques de voirie

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1^{er}/08 2026 01

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER comme secrétaire de séance.

M. GAUGER

Je voudrais intervenir à ce sujet. Je voudrais vous dire qu'après 12 ans en tant que benjamin de ce Conseil et de notre majorité, je ne serai plus secrétaire de séance, ni même élu du 8^e arrondissement dans la mandature à venir, parce que le temps passe. 25 ans hier en 2014, 37 ans aujourd'hui en 2026. Certes, mais pas seulement.

Mes chers collègues, après près de 20 ans d'engagement au service de ma famille politique, j'ai pris la décision de ne pas me présenter à vos côtés aux prochaines élections municipales.

Comme je l'avais indiqué à Mme le Maire l'an dernier, mes priorités ont évolué. Aujourd'hui associé de mon cabinet d'avocats, où je suis également benjamin, je m'épanouis pleinement. Je souhaite en outre fonder une famille avec une femme extraordinaire, et j'entends désormais me concentrer — pour un temps au moins — à ma vie professionnelle et personnelle.

Vous savez que cela suppose de trouver un équilibre délicat, des choix exigeants. Celui que j'assume aujourd'hui est celui de faire une pause politique, cela malgré les propositions qui m'ont été faites et qui m'honorent par les candidats à la Mairie de Paris et du 8^e arrondissement.

Je préfère emprunter un autre chemin, volontairement et sereinement.

Vous le savez, la vie est faite de cycles, de tranches de vie, où il faut concilier projets, envies, obligations, d'où la réalité de ma décision que je vous partage.

Je tiens à exprimer ici mon respect à chacune et chacun d'entre vous, au-delà de nos fonctions, de nos accords et désaccords et de nos aspirations politiques.

Je souhaite adresser un remerciement tout particulier à mes collègues de la majorité. Avec elle, j'ai partagé ces années d'adjoint puis de Premier adjoint, j'ai travaillé à vos côtés, nous avons débattu, parfois douté, souvent construit. Cela a été une expérience collective très enrichissante.

Je remercie Madame le Maire pour la confiance que tu m'as accordée dans le cadre de ma délégation passionnante, Jeunesse et Sports, dans laquelle j'ai beaucoup appris, surtout des autres, mûri, je l'espère et dans laquelle je me suis incontestablement trouvé.

Je souhaite également rendre hommage aux élus de l'opposition, dont Sophie SEGOND qui malheureusement n'est pas présente ce soir. Vous avez pleinement exercé votre rôle, chacun avec son style et son tempérament, parfois trop, mais toujours indispensables au débat démocratique et aux remises en question des actions politiques.

À celles et à ceux qui poursuivront cette aventure exigeante et passionnante d'élus locaux, je souhaite bonne chance et bon courage, au service des habitants de notre arrondissement des Champs-Élysées avec l'appui des services engagés et compétents. J'y inclus évidemment le Cabinet du Maire.

Pour ma part, vous l'aurez compris, je fais un pas de côté, temporairement, en tout cas. Voilà ce que je voulais vous partager en ce début de séance.

Je vous remercie pour votre écoute et pour le chemin parcouru ensemble au service de notre arrondissement.

Applaudissements.

Mme d'HAUTESERRE

Cher Grégoire, en effet, le temps passe très vite. Quand tu t'es confié à moi, tu m'avais demandé de ne pas en parler, je n'en ai donc parlé à personne.

Évidemment, je pourrai encore te marier. J'espère que tu auras des enfants, parce qu'il faut repeupler l'arrondissement. Nous te souhaitons toutes et tous une belle vie.

Comme je l'ai dit, le temps passe très vite, tu reviendras quand tu auras fondé ta famille, avec un, deux ou trois enfants. Tu as encore un peu de temps, car tu es jeune. Tu pourras donc revenir en politique, parce que tu as exercé dans cette délégation que tu as bien menée. J'ai des échos parfaits.

Nous te souhaitons bon vent et bonne continuation en tant qu'associé de ton cabinet d'avocats.

Bonne chance et bonne continuation, mais comme je sais que tu es dans le 8^e arrondissement, nous aurons l'occasion de nous revoir et de nous croiser.

Applaudissements.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, mes chers collègues, nous y sommes. Trente-neuvième et dernier conseil de cette mandature.

Mme d'HAUTESERRE

Nous vous écouterons à la fin parce que je dois parler maintenant pour ouvrir la séance.

Mme LÉCUYER

C'était juste un petit salut.

Mme d'HAUTESERRE

Nous devons d'abord démarrer le Conseil. J'aurai d'abord à me prononcer en tant que maire pour ce dernier Conseil, et vous reprendrez ensuite la parole.

J'ai permis à Grégoire de faire sa déclaration, puisque je le nomme en tant que secrétaire de séance.

Grégoire GAUGER est désigné secrétaire de séance.

2°/08 2026 02

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 8^e arrondissement du 2 décembre 2025

La délibération 08 2026 02 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2026 03

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 2026 DVD 30

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération nous a été transmise après les délais d'inscription prévus par notre règlement intérieur. Conformément à l'article 6 de ce dernier, nous devons statuer en début de séance sur son inscription à l'ordre du jour. Vous avez cette délibération sous les yeux.

La délibération 2026 DVD 30 est inscrite à l'ordre du jour

4°/2026 DASCO 2

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2108100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Après le versement de dotations initiales, les collèges peuvent solliciter tout au long de l'année des subventions d'équipement pour couvrir les travaux ou acquérir du matériel.

Ces dotations complémentaires de fonctionnement sont réparties dans nos trois collèges du 8^e arrondissement de la façon suivante :

- o Le collège Condorcet bénéficie de 36629 euros, dont 11725 euros pour réaliser des travaux comme remplacer un radiateur, réparer la porte du gymnase ainsi qu'un chauffe-eau et de 24900 euros pour acquérir du mobilier et du matériel informatique pour les salles de classe;
- o Le collège Octave-Gréard, lui, va recevoir 63986 euros, comprenant 30686 euros pour des réparations diverses (comme le chauffage et différentes pompes) ainsi que 30300 euros pour l'achat de plateaux pour la restauration, de films anti-chaleur, d'équipement pour la classe Ulis et du matériel informatique pour les salles de classe, mais aussi la salle des professeurs;
- o Le collège Chaptal bénéficie quant à lui d'une subvention de 15400 euros pour l'achat de vidéoprojecteurs pour les salles de classe, ainsi que de divers équipements pour l'Administration et les agents de service.

La délibération 2026 DASCO 2 est adoptée à l'unanimité.

5°/2026 DSIN 1

Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Systèmes d'Information et du Numérique et la Direction des Affaires scolaires) et les Caisses des écoles — approbation signature

Mme d'HAUTESERRE

Les Caisses des écoles sont des établissements autonomes et gèrent leur matériel informatique à travers des contrats de prestation sans recourir aux services informatiques de la Ville de Paris. Cela pose parfois des difficultés, comme nous avons pu en vivre en décembre dernier après un vol de câble de cuivre sur le réseau d'Orange.

Prochainement, les Caisses des écoles pourront intégrer, si elles le veulent, le dispositif «Paris-Familles» qui permet aux familles de recevoir une facture unique des différentes prestations périscolaires.

La Caisse des écoles du 8^e arrondissement participe activement aux travaux préparatoires de cette transition avec pour objectif de simplifier le quotidien des familles.

Le portail «Paris-Famille» a été développé par les services de la Ville de Paris. Il est donc proposé aux Caisses des écoles volontaires de recourir à des prestations de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique de la Ville de Paris, qu'il s'agisse de la fourniture de matériel ou de sa maintenance.

M. BALADI

Sur cette délibération, je voudrais ajouter que lors du dernier Conseil de Paris du mois de décembre 2025, nous avons fait part des craintes des directeurs des Caisses des écoles relatives à la plateforme «Paris-Familles». Les élus de Paris, notamment l'Adjoint en charge des Affaires scolaires, ont bien pris en compte ce point.

Il s'agirait de faire en sorte qu'en septembre 2026, il n'y ait pas de problème de trésorerie pour les Caisses des écoles, puisque les premiers appels de fonds sont réalisés entre fin septembre et début octobre, alors que les commandes ont lieu en amont. C'est un vrai sujet pour nos Caisses des écoles, sachant que tout est centralisé sur «Paris-Familles» alors que jusqu'à présent, ce sont les Caisses des écoles elles-mêmes qui prélevaient sur les comptes bancaires des parents ou traitaient les chèques pour garantir leurs recettes.

On nous a rassurés sur ce point : durant l'été, il y aura des virements. Cela dépend certes de la nouvelle mandature, mais dans tous les cas, c'est pris en compte par l'Hôtel de Ville.

La délibération 2026 DSIN 1 est adoptée à l'unanimité.

6°/2026 DJS 8

Subventions (10 000 euros) à une association sportive (dont un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (8^e arrondissement)

M. GAUGER

Il s'agit du renouvellement habituel de cette subvention de 10 000 euros pour notre OMS 8^{ème}.

Comme vous le savez, nous avons dû nous battre, notamment lors de la mandature précédente, pour que cette subvention ne passe pas sous les 10 000 euros par rapport au cabinet de Jean-François MARTIN. Mme le Maire était alors montée au créneau.

L'OMS est classée parmi les 3 meilleures de Paris par l'Inspection générale de la Ville, elle a des actions nombreuses sur le long terme, typiquement les Maisons Sport Santé à Roquépine, l'escrime dans nos écoles publiques, le Guide des sports et des actions ponctuelles tel que le Forum des associations au parc Monceau, les festivités pendant et après les Jeux olympiques au parc Monceau l'été, le Téléthon, les 10 km aux Champs-Élysées où vous êtes tous invités dimanche prochain.

Ce qui est important, c'est qu'à l'issue de ces deux mandatures, nous parvenons à avoir un OMS qui ne dépend plus exclusivement des subventions de la Ville de Paris. Aujourd'hui, cette subvention ne constitue en effet plus la moitié de son budget, ce qui n'était pas le cas quand nous sommes arrivés en 2014.

Nous avons diversifié par des subventions publiques de la Région et des collectivités, mais aussi, et surtout en recourant au sponsoring, au mécénat et argent privé, ce qui nous permet d'avoir une certaine autonomie.

Je profite ainsi de ce Conseil pour féliciter les deux présidents successifs avec qui nous avons travaillé main dans la main : Florence Tiken sous la mandature précédente et Michel Chieze sous cette mandature. Ils sont bénévoles et remarquables. Nous leur devons de renouveler cette subvention à l'unanimité pour l'OMS.

La délibération 2026 DJS 8 est adoptée à l'unanimité.

7°/2026 DSOL 7

Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC

Mme DEBADIER

Les Maisons des Aînés et des Aidants — dispositif d'appui à la coordination ou M2A DAC — assurent la coordination des acteurs de l'autonomie des séniors.

Concrètement, elles mobilisent l'ensemble des ressources disponibles pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, l'amélioration de leur parcours de santé et l'accompagnement de leurs aidants.

En complément, elles assurent aussi la coordination des professionnels intervenant dans les parcours de santé complexes, quel que soit l'âge du patient.

Pour le territoire qui couvre les 8^e, 17^e et 18^e arrondissements, la M2A DAC Nord-Ouest est située rue Ordener dans le 18^e arrondissement et peut accueillir tant du public valide que des personnes à mobilité réduite. Elle dépend du réseau Quiétude, et nous suivons actuellement plusieurs situations complexes en parfaite coordination avec l'équipe référente pour l'arrondissement.

La subvention pour la M2A DAC Paris Nord-Ouest versée en 2026 progresse enfin par rapport à l'an passé, passant de 527 600 euros à 573 113 euros cette année.

Comme l'an passé, des mesures de revalorisation salariale sont incluses pour favoriser le recrutement du personnel.

J'appelle à voter pour cette subvention.

La délibération 2026 DSOL 7 est adoptée à l'unanimité.

8°/2026 DVD 30

Projet d'aménagement de la place de la Concorde — Approbation de la signature de la convention de transfert de gestion des fossés Est entre l'État et la Ville

Mme d'HAUTESERRE

La loi du 20 août 1828 a transféré la propriété des 7,56 hectares de la place de la Concorde à la Ville de Paris. Elle excluait expressément les deux fossés bordant le Jardin des Tuileries, dits «fossés de Charles-X». Cet espace correspond aux anciens fossés Est creusés par l'architecte Jacques-Ange GABRIEL en 1753, qui furent comblés au 19^e siècle.

Afin de mener le grand projet de restauration sous la direction de l'architecte Philippe PROST sélectionné en mars 2025 par la commission Concorde, présidée par l'ancien ministre de la Culture de Jacques CHIRAC Jean-Jacques AILLAGON, il est nécessaire de conclure une convention de gestion entre la Ville de Paris et l'État.

Cette convention n'emporte pas de transfert de propriété, mais permet à la Ville de Paris de réaliser des travaux en dehors de son domaine public. L'État a fait savoir qu'il participerait financièrement aux travaux de mise en valeur des fossés et je suis ravie de l'excellente coopération entre le ministère de la Culture et la Ville de Paris.

En effet, il fallait obtenir l'avis favorable de la Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) qui a souligné le sérieux et la pertinence du programme proposé pour la transformation de la place de la Concorde ainsi que le travail fourni par la Commission Concorde.

Les travaux pourraient débuter à l'été 2027, une fois que les autorisations auront été données.

Mme LÉCUYER

Cette délibération, comme vous venez de le rappeler, vise à approuver la convention de transfert de gestion des anciens fossés Est de la place de la Concorde. Cette convention est un outil indispensable pour permettre un aménagement cohérent, végétalisé et respectueux de l'histoire de ce site absolument exceptionnel.

Je rappelle que pour ma part je suis favorable au principe d'un réaménagement, à condition qu'il soit d'abord et avant tout une réhabilitation à vocation historique et patrimoniale.

Aujourd'hui, l'équipe est connue : Philippe PROST et Bruel DELMAR. Leur projet répond à trois critères sur quatre qui paraissent essentiels :

- Respect historique et patrimonial de la place;
- Végétalisation basse de grande qualité;
- Interdiction des occupations événementielles et commerciales réservant la place à des usages non commerciaux et d'intérêts nationaux.

Mon quatrième critère, qui est le maintien d'une circulation giratoire, est partiellement respecté. La circulation motorisée sera limitée côté Ouest. Mais la symétrie et l'équilibre de la place sont préservés grâce à une circulation non motorisée sur le côté Est.

La vigilance est donc de mise, notamment sur la qualité du mobilier urbain et la végétalisation, pour le bon entretien et usage des pelouses et surfaces minérales pour éviter toute dégradation et surtout sur le respect strict de la non-occupation commerciale de la place. C'est là qu'il va y avoir du travail.

La place de la Concorde est un symbole national. Oui à un réaménagement, mais un réaménagement respectueux, maîtrisé et fidèle à l'esprit du lieu. Je vote cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Heureusement que nous avons obtenu un avis favorable de la Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture. L'État et la Ville, tout le monde est d'accord pour rénover cette place.

La délibération 2026 DVD 30 est adoptée à l'unanimité.

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons maintenant la série de vœux déposés dans les délais prévus par notre règlement intérieur.

9°/V08 2026 01

Vœu de Jeanne d'HAUTESERRE et des élus de la Majorité relatif à la participation financière de la Ville de Paris au financement des études préalables à la rénovation globale de la cité scolaire Chaptal

Mme d'HAUTESERRE

Le Conseil régional, présidé par Valérie PÉCRESSE a inscrit la cité mixte régionale Chaptal au programme pluriannuel d'investissements pour la rénovation des lycées franciliens.

Ce plan est doté de près de 6,6 milliards d'euros. Son montant exceptionnel montre bien l'ampleur des travaux nécessaires pour accueillir les lycéens franciliens dans les meilleures conditions après des décennies de sous-investissement.

Si le gymnase a été rénové l'été dernier pour un montant de 800 000 euros, il est nécessaire d'engager une rénovation totale du collège et du lycée.

Pour cela, il faut au préalable établir un schéma directeur comprenant une phase d'étude sur l'état du patrimoine et des modalités de sa rénovation et mise aux normes.

Mme Valérie PÉCRESSE a écrit début décembre à la Maire de Paris afin que celle-ci participe au financement des études, selon la clé de répartition liée aux effectifs respectifs du collège et du lycée. Le montant prévisionnel à la charge de la Ville de Paris est de 200 000 euros environ.

Il me semble nécessaire d'obtenir un engagement au plus vite, sans attendre la nouvelle mandature. C'est l'objet de ce vœu.

Le vœu V08 2026 01 est adopté à l'unanimité.

10°/V08 2026 02

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris sécurise la sortie de l'école maternelle du 15 rue de Monceau

Mme LÉCUYER

J'ai eu l'occasion d'intervenir ici à plusieurs reprises, que ce soit par courrier ou en Conseil ou en conseil de quartier sur ce sujet, et malheureusement la situation n'a pas beaucoup évolué. Je vous invite d'ailleurs à vous rendre sur place pour constater la dangerosité du lieu aux heures de pointe.

La sécurité des enfants aux abords des écoles doit rester une priorité absolue. C'était d'ailleurs l'idée de ces rues aux écoles. La situation de cette école en particulier, entre la rue de Courcelles et le boulevard Haussmann, est aujourd'hui particulièrement préoccupante.

Depuis le nouvel aménagement, les barrières de protection ont été retirées devant l'école, laissant l'entrée et la sortie de l'établissement insuffisamment sécurisée. La configuration actuelle de la voirie, combinée à l'absence de protection physique, expose directement les enfants, leur famille et le personnel éducatif à des risques, notamment vis-à-vis de la circulation de véhicules motorisés de deux roues circulant souvent à très vive allure.

Cette situation a fait l'objet d'alertes répétées, elle appelle une réponse rapide. L'attente de solutions pérennes ne saurait justifier le maintien d'un dispositif qui met en danger les enfants.

C'est pourquoi j'émets le vœu que des mesures de sécurisation immédiates soient prises sans délai et qu'une évaluation concertée de l'aménagement soit réalisée afin de garantir durablement la sécurité de tous. Il en va de notre responsabilité collective et de la protection de nos enfants.

Mme d'HAUTESERRE

Nous arrivons à la fin de notre mandature, c'est bien d'aller dans notre sens, car lorsque nous avons instauré les rues aux écoles, souvenez-vous, ce n'était pas du tout dans ce schéma-là. Vous étiez dans l'opposition systématique et aviez émis des avis contraires. Vous revenez vers le bon sens parce que nous avons fait du bon travail et que tout le monde nous demande des rues aux écoles.

Depuis la sécurisation de cette rue aux écoles Monceau, je le rappelle à la demande de la communauté scolaire, nous déplorons que certains automobilistes forcent les barrières. L'une d'entre elles a été cassée la semaine passée. Nous avons une caméra de surveillance sur la place Couve-de-Murville, et j'ai demandé au commissaire divisionnaire d'étudier la pose d'une autre caméra place Gérard-Oury.

J'ai souvent l'occasion de le répéter devant les familles : nous sommes confrontés au quotidien à une incivilité dans l'espace public. Malheureusement, il faut des preuves, et nous savons à peu près que ce sont toujours les mêmes personnes opposées aux rues aux écoles qui forcent les passages. J'ai demandé qu'on m'installe une caméra supplémentaire sur place.

Nous attendons la publication de l'Arrêté du Préfet de Police pour condamner la barrière en amont avec un cadenas, de sorte que les familles soient pleinement en sécurité au droit de l'école.

Par ailleurs, la commande a été passée pour installer des croix Saint-André devant l'entrée de l'école. La Police municipale fait des passages réguliers pour verbaliser le stationnement illégitime et sensibiliser les cyclistes, même si nous savons tous que cela ne suffit pas.

Les premiers retours depuis la rentrée attestent d'une satisfaction des parents et d'une plus grande tranquillité des riverains. Il faudra engager au début de la prochaine mandature la concertation sur les modalités définitives de l'aménagement de cette rue.

Maintenez-vous votre vœu ?

Mme LÉCUYER

Je le maintiens et les retours à la suite de la dépose des fameuses barrières montrent une vraie inquiétude de la part des parents. C'est vrai que cela fait déjà deux mois que la situation est en l'état.

Il y a vraiment une urgence à ce niveau-là, et la suite de l'aménagement peut en effet tout à fait être réfléchi dans un second temps, mais je souligne le caractère d'urgence.

Mme d'HAUTESERRE

Je passe la parole à Virginie KRIKORIAN, dont les enfants fréquentent cette école.

Mme KRIKORIAN

Mes enfants y sont allés, et justement, pour être la représentante élue dans les conseils d'école, j'étais présente pendant toute la mandature à tous les conseils d'école. Lors du dernier conseil d'école où il y a eu des remontées, j'ai demandé aux parents de constater toutes les améliorations portées sur cette rue durant les six années de cette mandature. Nous partions d'une situation grandement différente de celle qui est vécue aujourd'hui.

Nous observons désormais un ralentissement de la circulation, une augmentation de la signalétique, un rétrécissement du passage. Des barrières sont installées, même si effectivement nous faisons face à des comportements anti-citoyens, puisque certains les ouvrent sans les refermer.

Néanmoins, tous les parents ont constaté que, depuis six ans, la situation s'est largement améliorée. Il reste certainement des mesures à prendre, mais je souhaite que nous prenions conscience collectivement de tout ce qui a été fait.

J'ai été maman avec des enfants dans cette école. Évidemment, en tant que maman, on ne peut être que préoccupée de la sécurité des enfants. Lors de chaque conseil d'école, je relevais les besoins d'intervention qui étaient suivis rigoureusement par l'équipe de Jimmy GOLHEN. Chaque fois que je revenais, il était constaté des avancées sur ce qui avait été demandé.

J'aimerais qu'il y ait un peu d'objectivité dans la manière de relever les choses, et qu'on admette que la situation a été nettement améliorée au cours des dernières années. Les parents eux-mêmes l'ont dit.

Mme LÉCUYER

Mon intervention repose sur un sujet en particulier. Je ne conteste pas le reste, mais il y a urgence sur ce trottoir qui pose problème.

Mme KRIKORIAN

Attention à ne pas être alarmiste systématiquement.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets ce vœu aux voix avec un avis défavorable de la majorité.

Le vœu V08 2026 02 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

11°/V08 2026 03

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris fasse réduire les nuisances vibratoires et le bruit solidien générés par le prolongement du RER E (EOLE) dans le 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Ce vœu concerne un sujet un peu technique. Mon intervention nécessitera de prendre du temps. La mise en service du prolongement du RER E vers l'Ouest dans le cadre du projet EOLE constitue indéniablement une infrastructure majeure pour la mobilité francilienne. Personne ici ne conteste l'utilité de ce projet attendu de longue date ni son rôle essentiel pour désaturer les lignes existantes et améliorer les déplacements du quotidien.

Mais une infrastructure, aussi stratégique soit-elle, ne peut se faire au détriment de la qualité de vie des riverains. Or, depuis l'ouverture de la ligne, de très nombreux signalements me sont parvenus de la part d'habitants, de copropriétés, de commerces et d'hôtel situés à l'aplomb ou à la proximité immédiate du tunnel, notamment rue de la Pépinière, boulevard Haussmann, place Saint-Augustin, rue Roy et rue de Laborde.

Tous décrivent des nuisances vibratoires importantes et des bruits solidiens sourds perceptibles au passage des rames, y compris dans les étages élevés. Des phénomènes totalement inexistantes avant la mise en service.

Ces nuisances ne sont pas anecdotiques, elles portent atteinte à la tranquillité publique, à la santé des habitants (troubles du sommeil, stress, fatigue) et elles impactent directement l'activité économique, en particulier les établissements hôteliers et les commerces pour lesquels le confort et le calme sont essentiels.

La situation est d'autant plus préoccupante que les secteurs concernés sont majoritairement composés d'immeubles haussmanniens ou du 19^e siècle dont les structures n'ont jamais été conçues pour absorber ces vibrations ferroviaires répétées. Au-delà de l'inconfort immédiat se pose une inquiétude légitime quant à d'éventuels désordres structurels à moyen ou à long terme sur un patrimoine bâti remarquable.

Or, et c'est un point clé, les technologies existent, les systèmes de pose de voie sur dalle flottante, les dispositifs masse-ressort, les tapis anti-vibratiles permettent aujourd'hui d'assurer une isolation vibratoire efficace.

Que de tels phénomènes apparaissent sur un tronçon tout neuf interroge sérieusement sur la conception, la mise en œuvre ou le réglage de l'infrastructure.

La Ville de Paris affirme à juste titre faire de la lutte contre le bruit et les pollutions environnementales une priorité et donc de sa responsabilité de se faire le relais intransigeant des habitants auprès des maîtres d'ouvrage et des exploitants, à savoir Île-de-France Mobilités, SNCF Réseau et SNCF Voyageurs.

Je demande :

- o une saisine urgente des autorités compétentes;
- o une expertise acoustique et vibratoire indépendante. Une expertise va être diligentée à la demande de la SNCF, mais en termes d'indépendance, ce serait peut-être mieux d'avoir un autre audit qui ne soit pas lié à SNCF Réseau. Cette expertise devra être menée dans les logements concernés, de jour comme de nuit, avec des résultats rendus publics;
- o des mesures conservatoires immédiates si nécessaires;
- o un calendrier clair des travaux correctifs si des défauts sont constatés;
- o la mise en place d'un comité de suivi associant à la fois les élus, les opérateurs et les riverains pour garantir une information continue et un suivi sérieux.

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons également été saisis par les riverains au sujet des nuisances qu'ils subissent concomitamment avec la mise en service du prolongement de la ligne E du RER à l'Ouest.

Nous avons donc repris contact avec SNCF Réseau qui a piloté les travaux et exploite aujourd'hui la ligne.

Une expertise sera conduite dès le mois prochain pour mesurer les nuisances, identifier les sources de celles-ci et proposer des mesures correctrices.

Nous serons attentifs à ce que cette étude associe l'ensemble des riverains qui nous ont écrit. Il faut impérativement que les mesures susceptibles de réduire les nuisances soient mises en œuvre dans les meilleurs délais.

M. BALADI

En effet, j'aimerais compléter, étant moi-même riverain très proche du quartier. Je rappelle que nous sommes bon nombre d'habitants du 8^e arrondissement à subir des vibrations historiques qui avaient débuté avec la ligne 1 du métro, Madame LÉCUYER.

La ligne 8 passe sous mon immeuble. Il y a des vibrations. Cela étonne les amis des voisins, mais clairement, nous avons régulièrement ces vibrations-là.

Vous avez raison : il faut des expertises et le principe de précaution doit s'appliquer, mais il faut aussi un réseau de transports en commun important. C'est d'ailleurs l'objectif et le souhait de la région Île-de-France. Le 8^e arrondissement fait partie des arrondissements les mieux dotés en transport de Paris et de France, puisque nous avons des transports en commun très performants.

Pour tout ce qui est des expertises, j'ai noté que celle-ci n'est pas indépendante. Par défaut, vous le savez, Mme LÉCUYER, une expertise est indépendante.

Mme LÉCUYER

J'ai pesé mes mots et j'insiste : une expertise indépendante. Vous en faites ce que vous voulez...

M. BALADI

Dans le 8^e arrondissement, nous sommes nombreux à avoir des vibrations dans nos immeubles. Il faut garder un soin particulier aux infrastructures.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets ce vœu aux voix avec un avis défavorable de la majorité.

Le vœu V08 2026 03 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

12^e/Q08 2025 01

Question orale adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur les accidents par électrocution avenue Ruysdaël et la mise en sécurité impérative des installations électriques de voirie

Mme LÉCUYER

J'aimerais revenir sur l'incident ou l'accident — je ne sais pas quel est le terme le plus approprié — qui s'est produit récemment sur l'avenue Ruysdaël en raison d'un dysfonctionnement des installations souterraines d'éclairage public. Une plaque métallique située sur le trottoir a provoqué de violentes décharges électriques sur plusieurs chiens, entraînant malheureusement la mort de l'un d'entre eux et la blessure grave d'une propriétaire de chien que nous connaissons bien.

Si vos services ont indiqué que la situation de danger immédiat a été écartée, cet événement a provoqué un émoi légitime parmi les riverains et les membres du Monceau Dog Club, d'autant que les propriétaires ont eux-mêmes senti des décharges en tentant de secourir leurs animaux.

Ce drame met en lumière la vétusté ou le défaut d'entretien de certaines infrastructures gérées par la société Cielis, déjà pointée du doigt pour des dysfonctionnements récurrents dans notre arrondissement, je pense notamment à la discussion que nous avons eue sur la place de la Concorde, et ailleurs.

Au-delà de la condition animale, c'est la sécurité de tous les piétons et notamment des enfants qui est en jeu ici.

Ma question est la suivante, au-delà des interventions d'urgence effectuées sur l'avenue Ruysdaël : quelles mesures concrètes pouvons-nous exiger de la part de Cielis et d'Enedis pour garantir qu'aucune autre plaque d'accès ou installation de voirie ne présente un danger de mort par électrocution dans l'arrondissement.

Les animaux sont les plus concernés, puisqu'ils ne portent pas de chaussures. Un audit général des installations au sol est-il prévu pour rassurer les habitants et prévenir la reproduction d'un tel drame? Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Le 6 janvier dernier, un chien a été électrocuté et plusieurs autres ont été électrisés, avenue Ruysdaël, à proximité d'un boîtier sous trottoir qui assure la liaison entre le réseau électrique et l'éclairage public.

Comme vous l'indiquez, la mise en sécurité a été immédiate grâce à l'intervention rapide de Cielis et Enedis. Il n'en demeure pas moins qu'un chien est malheureusement décédé et qu'une propriétaire a été gravement blessée par son chien qui lui a mordu un doigt.

Nous avons bien sûr été en lien avec les victimes et je salue la grande dignité de la propriétaire du chien décédé qui s'est refusée à polémiquer en dépit de sa peine.

L'accident est dû à la mise sous tension du boîtier sous trottoir (BST) pour une raison encore inconnue. Ce boîtier assure la liaison entre le réseau d'électricité d'Enedis et l'éclairage public géré par Cielis.

Les constatations de Cielis font état d'une boîte parfaitement en ordre. Elle avait été contrôlée en septembre dernier. Le défaut pourrait donc venir du câble Enedis alimentant le boîtier, mais cela reste à confirmer. En tout état de cause, une procédure d'enquête de police est en cours.

Dès le lendemain du drame, j'ai demandé à recevoir le président de Cielis pour faire le point sur ces BST. Ils sont vérifiés deux fois par an. Cielis a engagé un programme de retrait de ses installations. Ce sont ainsi plus d'une centaine qui ont été retirées ces dernières années, alors que le 8^e arrondissement en comprend un peu plus de 700.

Toutes ne pourront pas être retirées, car cela nécessite parfois de lourds travaux de voirie pour alimenter différemment les points d'éclairage public.

Qu'il s'agisse des mesures immédiates ou de celles à plus long terme, les enseignements de ce drame ont été tirés. Cela ne ramènera pas à la vie le chien décédé, et nous pensons ce soir à la famille endeuillée.

Les questions orales ne donnent lieu à aucun vote.

L'ordre du jour est épuisé.

Permettez-moi de dire quelques mots avant de lever notre séance.

Ce Conseil d'arrondissement est le dernier de cette mandature. Il marque la fin d'un cycle de travail engagé au service des habitants et habitantes de notre arrondissement.

Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des élus de la majorité municipale. Ils ont porté des délégations parfois exigeantes, mais toujours concrètes. Ils ont tous contribué chacun dans leur domaine à l'évolution de notre arrondissement. Leur engagement, leur disponibilité et leur connaissance fine du terrain ont été des atouts déterminants tout au long de ces années.

Je tiens, mes chers collègues, à vous en remercier très sincèrement.

Je souhaite également adresser des remerciements républicains aux élus de l'opposition. Nos échanges ont été parfois vifs, nos positions différentes, mais ils se sont inscrits dans le cadre démocratique qui est celui de nos institutions. Le débat, lorsqu'il est respectueux, nourrit la décision

publique et contribue à la vitalité de la démocratie locale. C'est à ce titre que je souhaite saluer votre présence tout au long de cette mandature.

Au-delà des sensibilités politiques, nous avons partagé un engagement commun : être au service du 8^e arrondissement et de ses habitants.

Enfin, je n'oublie pas le travail des services municipaux qui accompagnent les élus au quotidien sans lesquels aucun projet ne peut être mis en œuvre. Leur professionnalisme mérite également d'être salué.

J'ai eu l'occasion lors des vœux aux services déconcentrés et aux fonctionnaires de le dire vivement. Effectivement, sans les services, sans les directions qui sont à notre écoute, aucun projet ne pourrait sortir et être exécuté.

Voilà, mes chers collègues.

Si le Conseil se termine, la vie démocratique se poursuit. Je vous rappelle que la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 6 février 2026. Je vous remercie, cher public et chers collègues.

Applaudissements.

Mme LÉCUYER

Comme je le disais en introduction, nous venons de terminer ce trente-neuvième et dernier conseil de cette mandature. Si j'ai tenu mon rôle d'opposante avec la vigueur et la vigilance que vous me connaissez, je n'ai jamais perdu de vue notre seule boussole commune : l'intérêt des habitants du 8^e arrondissement, la démocratie locale.

La démocratie locale ne vit pas du consensus mou, elle se nourrit de la contradiction exigeante. Nos désaccords ont été francs, mais ils ont été nécessaires, car c'est du choc des idées que jaillit sinon la lumière, du moins la vitalité de notre arrondissement.

Je tenais donc tous à vous remercier pour ces échanges, au-delà des étiquettes et des clivages, nous avons eu l'honneur de servir la République à l'échelle de notre arrondissement et de nos quartiers.

Je ne pouvais pas manquer non plus de remercier les services pour leur action aux services des habitants et du 8^e arrondissement.

Mme MICHEL

Je n'ai rien écrit, je serai donc peut-être un peu moins éloquente que mes collègues. Je suis très émue. J'avais 21 ans en 2020, vous m'avez littéralement vue grandir. J'étais étudiante précaire qui travaillait à mi-temps rue Saint-Honoré, je vivais dans 9 mètres carrés, sous les toits au niveau des Champs-Élysées quand j'ai mené cette campagne, et le résultat a fait que nous sommes devenues la deuxième force politique dans l'arrondissement. C'est un score historique, c'était une campagne incroyable.

Ce mandat a changé ma vie, il a également changé ma vision du monde, ma vision des relations entre les gens, des problématiques de chacun, de comment résoudre un problème. Je ne sais pas comment rendre aux concitoyens et concitoyennes tout ce que ce mandat m'a donné. C'était incroyable ! Nous avons fait bouger beaucoup de projets au sein de la Mairie.

J'ai fait une petite liste des personnes à remercier, et je pense que je vais malgré tout en oublier. La Maire du 8^e arrondissement, l'équipe de la majorité du 8^e arrondissement, avec un petit mot pour Grégoire GAUGER qui a toujours partagé avec moi sa délégation liée à la Jeunesse et Sports, qui était mon premier portage politique qui fait que nous avons pu mener de très nombreux projets

ensemble. C'est difficile quand on est élue d'opposition. C'est très dur, et je pense que j'ai eu beaucoup de chance de travailler à vos côtés ici dans la mairie du 8^e arrondissement.

Merci à Catherine LECUYER et Sophie SEGOND en tant que collègues élues de l'opposition, pas de mon bord politique, avec qui nous ne partageons pas les mêmes idées, mais avec qui il y a toujours eu du respect républicain dans nos échanges.

Merci aux services. Nous ne sommes rien sans les services. Ce sont les petites mains, qu'on ne voit pas souvent. Ils subissent pas mal de bashing, notamment lors des réunions, mais en fait, ces services sont à disposition des citoyens, et nous élus, ne sommes rien sans eux. Un énorme merci à eux, à l'équipe du Cabinet de la Maire.

Merci à Flora qui est ici et qui m'accompagne depuis six ans à tous les Conseils d'arrondissement. Vous êtes nombreux ce soir, mais il est arrivé qu'elle soit la seule personne du public. Elle a toujours été là. 39 conseils, merci de m'avoir accompagnée dans cette aventure.

Je remercierai aussi Anne HIDALGO, parce qu'on peut penser ce que l'on veut, mais sans elle et sans sa confiance, je n'aurais pas été élue. Franchement, faire confiance à une jeune fille de 21 ans, inconnue en politique, tout le monde ne le ferait pas. Je la remercie sincèrement de m'avoir donné ma chance. J'espère avoir donné la preuve qu'on peut être jeune en politique et porter des projets.

En dernier, je remercierai bien sûr toutes les concitoyennes et tous les concitoyens qui m'ont fait confiance au bout de ces six belles années. Je suis très heureuse d'avoir pu porter ces projets. Merci.

Grégoire ne sera plus là ni moi non plus, mais n'hésitez pas à mettre des jeunes sur vos listes, c'est très important d'avoir des jeunes en politique. C'est difficile d'être jeune et d'exister, c'est une expérience incroyable que je ne pourrais que recommander. Merci.

Applaudissements.

Mme d'HAUTESERRE

Merci, Athénaïs. C'est vrai, nous avons travaillé en bonne collaboration. L'intérêt est de porter tous ces projets qui n'étaient pas évidents. Avoir l'écoute de l'opposition et travailler en bonne intelligence nous a permis d'avancer, au profit des habitants qui ont bénéficié de la réalisation de tous ces projets.

J'insiste : nous avons la chance d'être un arrondissement de l'opposition qui a obtenu énormément de budgets par rapport à mes autres collègues. Cela a pu créer quelques petites jalousies, mais ce n'est pas grave, je l'assume, l'essentiel étant pour nous de faire aboutir les projets dans l'intérêt général, dans l'intérêt des familles qui vivent dans l'arrondissement.

Comme je le dis régulièrement, je ne m'occupe que de mon arrondissement, parce que j'ai la chance d'y vivre depuis 30 ans et je me moque du reste. Les bagarres ne m'intéressent pas. Ce qui compte pour nous, ce sont les habitants et les commerçants du 8^e arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 19h45.



Jeanne d'HAUTESERRE